







Adopter un modèle sobre et décarboné

DÉPLOYER DES PROJETS D'ÉNERGIE RENOUVELABLE SUR LE TERRITOIRE

Contexte et constat	<p>La stratégie nationale bas carbone en vigueur, adoptée en 2020, vise l'objectif de neutralité carbone de la France en 2050, c'est-à-dire un équilibre entre les émissions et l'absorption du carbone.</p> <p>Cet objectif doit être mis en oeuvre via diverses orientations sectorielles, dont une majeure concerne l'énergie : il s'agit d'une part de maîtriser la demande en énergie via l'efficacité énergétique et la sobriété et, d'autre part, de décarboner et diversifier les sources d'énergie, via notamment le développement des énergies renouvelables (EnR).</p> <p>Parallèlement, le SCOT définit des objectifs et des prescriptions de réduction de la consommation et de production des EnR. Il prescrit en particulier que 50% de l'énergie consommée sur le territoire proviennent des EnR à échéance 2050, soit une augmentation de la production des EnR d'environ 1000 GWh. Il s'agit de contribuer à cet objectif à tous les échelons du territoire : collectivité, opérateurs économiques et particuliers en promouvant et en déployant des projets d'énergie renouvelables.</p>		
Description	<p>La promotion et le développement des énergies renouvelables sur le territoire s'articule autour de plusieurs axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etudier la faisabilité d'installer de la production d'EnR sur le territoire : installation de panneaux solaires sur des infrastructures existantes ou à construire dès la phase conception de nouveaux projets, production d'hydro-électricité sur les réseaux existants (action 2.7.1), optimisation des installations existantes ; - Mettre en oeuvre les projets EnR réalisables suite aux études de faisabilité (impact écologique, faisabilité technique et financière...) ; - Etudier la faisabilité de produire de l'hydrogène vert sur le territoire à partir d'énergie renouvelable produite localement (action 2.7.3) - Accompagner et sensibiliser les particuliers lors de la rénovation énergétique de leur logement (action 2.31) ou plus largement sur les enjeux du photovoltaïque (action 2.7.4 de cadastre solaire) <p>Concrètement :</p> <p>2022 : installation d'une centrale solaire sur Saulire Express (Méribel Alpina) et la réalisation d'une étude d'optimisation de la microcentrale hydroélectrique de Brides (EDF).</p> <p>2022-2023 : étude de faisabilité de turbinage sur les réseaux AEP (SUEZ, voir action 2.7.1) et étude de faisabilité d'équipements photovoltaïque, d'hydroélectricité et de production hydrogène par S3V (voir action 2.7.3).</p> <p>2023 : installation photovoltaïque sur la gare du Mont Vallon (S3V, voir action 2.7.3).</p> <p>A l'horizon 2024 : Etude d'opportunité d'installations de barrières à neige photovoltaïques (Méribel Alpina)</p> <p>2024 : Etude de faisabilité équipement photovoltaïque Parc Olympique (commune, action 2.2.2)</p> <p>2025 : équipement du garage des Rhodos dans le cadre de la reconstruction de la télécabine (Méribel Alpina)</p> <p>Sous réserve de faisabilité, mise en œuvre des projets étudiés par les différents opérateurs.</p>		
Pilote	Commune des Allues 	Partenaires	Méribel Alpina, S3V et leur partenaires techniques APTV, SUEZ, CCVV, EDF Particuliers     



Adopter un modèle sobre et décarboné

Calendrier prévisionnel	2022	2023	2024	2025
	X	X	X	X
Moyens financiers	Montant total : 400 000 € HT (Méribel Alpina) Hors actions S3V (action 2.7.3), Suez (action 2.7.1) et commune (action 2.2.2)			
	2022	2023	2024	2025
	<i>Montant prévisionnel (HT)</i>			
	200 k€	/	/	200 k€
	<i>Financement prévisionnel (HT)</i>			
	Méribel Alpina			Méribel Alpina
Moyens humains	Equipes Méribel Alpina, Suez, Commune, S3V Prestataires de service			
Risques identifiés	La lourdeur de certaines procédures d'autorisation Les impacts environnementaux ou paysagers de certains projets EnR (acceptabilité environnementale et sociale) Difficultés potentielles d'approvisionnement et coûts d'investissement			
Actions liées	Toutes les actions de l'objectif opérationnel 2.7 - Produire de l'énergie renouvelable			

Bénéfices attendus				
Pistes pour le prochain plan d'action (après 2025)	Profiter du retour d'expérience de la centrale solaire de Saulire pour équiper d'autres bâtiments du domaine skiable ou hors domaine skiable Aborder le volet éolien (à faible impact visuel...)			
Indicateurs de suivi annuel	2022	2023	2024	2025
	Centrale solaire saulire	120 MWh produits (MA)	Etude barrières photovoltaïques	Centrale solaire Rhodos 240 MWh produits (MA)
Indicateurs de résultat	Production totale d'ENR solaire MA : au moins 240 MWh Augmentation de la production d'ENR sur le territoire tous acteurs confondus			
Info / Focus carbone	Émissions de gaz à effet de serre pour chaque production d'électricité <ul style="list-style-type: none"> - "Contrat énergie propre" de certains exploitants (avec EDF via la CNR): 0,006 kgCO₂e/kWh - Hydraulique: 0,006 kgCO₂e/kWh - Photovoltaïque (fabrication Chine): 0,0439 kgCO₂e/kWh - Photovoltaïque (fabrication Europe): 0,0323 kgCO₂e/kWh - Photovoltaïque (fabrication France): 0,0252 kgCO₂e/kWh - Eolien terrestre: 0,0141 kgCO₂e/kWh 			

